



Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le **18 DEC. 2020**

ID : 025-252508247-20201208-2020\_12\_19-DE

## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 8 décembre 2020

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCI du Doubs, 46 avenue Villarceau à BESANÇON, sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h04 et levée à 19h12.*

#### Étaient présents :

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BAEHR Frédérique suppléante de M. COUDRY Sébastien ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; LEMERCIER Myriam ; LOUIS Bernard ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; RUTKOWSKI Serge ; SOURISSEAU Nathan suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine ; TERZO André ;

**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ; PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** GAUTHIER André ; MORALES Roland

#### Étaient excusés :

**G.B.M :** CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; MICHEL Marie-Thérèse ;

**C.C.L.L :** COULET Gérard ; MONNIER Alain ; NICOLET Mickaël ;

**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Nathan SOURISSEAU suppléant de Mme GAGLIOLO Lorine

#### Procuration de vote :

**Mandants :** CONTINI Jean-Claude

**Mandataires :** LEGAIN Olivier

**Objet : 6A. Contributions et tarifs applicables en 2021\_Tri  
2020/12\_19-66**

*CENTRE DE TRI – VALORISATION MATIÈRE*

## **CONTRIBUTIONS ET TARIFS APPLICABLES EN 2021**

**Rapporteur** : Monsieur André TERZO, Vice-Président

### **I. CONTRIBUTIONS (appelées aux adhérents)**

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac : 137 € HT par tonne (+ 2 € ou 1,48 %)
- emballages en vrac : 288 € HT par tonne (+ 2 €)
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation (stable)
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne (stable)
- incinération des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Transfert de verre : 6 € HT par tonne (stable)

Mise en balles (sans tri) : 20 € HT par tonne (stable)

### **II. TARIFS, TRI ET MISE EN BALLE (POUR LES NON-MÉNAGES ET AUTRES CLIENTS)**

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour le dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours)
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Mise en balles seule (sans tri) : 20 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 0,6 X prix plancher du marché de rachat des 1.11 ;
- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : reprise du papier sans contrepartie financière

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

18 DEC. 2020

ID : 025-252508247-20201208-2020\_12\_19-DE

- apport de bouchons plastiques pré triés, conditionnés et livrés de la part d'associations : 300 € HT par tonne (sous réserve de validation de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO)
- apport de plastiques pré triés, sous réserve de quantités minimums : 100 €/t.

Concernant les apports gratuits d'opérateurs privés, de professionnels ou d'associations, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la vente des matériaux.

### III. ITM (POUR LES NON-MÉNAGES)

Matériaux	Tarif
Verre (chargement)	6 € HT / tonne
Encombrants (tri et traitement)	110 € HT/ tonne
Polystyrène (tri et traitement)	1 € HT / kg
Mise en balle	20 € HT/ tonne
Caractérisations (Pelle)	300 € HT
Location journée quai de transfert	300 € HT
Location journée d'une alvéole	300 € HT
Traitement de bacs à ordures ménagères (sans inserts métalliques)	10 € HT/tonne
Double pesée	5 € HT la double pesée
Perte d'un badge	15 € HT/badge

**À l'unanimité, le Comité Syndical décide des tarifs du tri pour 2021 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon les propositions ci-dessus.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 025-252508247-20201208-2020\_12\_19-DE